

ATTESTATION DE FORMATION CONTINUE EN NEONATOLOGIE

Cette attestation a pour but d'offrir une formation théorique spécialisée complémentaire aux pédiatres désireux d'approfondir leurs compétences en néonatalogie dans ses aspects théoriques et pratiques, préventifs et curatifs. Sa durée est de 2 ans.

INSCRIPTION

1. Elle se fait directement auprès du coordonnateur régional après acceptation de la demande d'inscription par le conseil pédagogique.
2. Le montant annuel des droits d'inscription couvre les frais de la formation et les frais d'accueil sur le lieu de formation pendant les 2 semaines annuelles de formation. Pour l'inscription, ce montant annuel est de 600 €.
3. Cette formation peut être prise en charge par l'employeur au titre de la formation continue (numéro d'organisme de formation de la Fédération Nationale des Pédiatres Néonatalogistes : 31 59 04 17 159).

VALIDATION

La validation de l'Attestation de Formation Continue en Néonatalogie correspond à la validation de la formation théorique du Diplôme Inter-Universitaire de Médecine et Réanimation Néonatales.

1. Présence obligatoire à l'enseignement théorique du DIU portant sur un total de 160 heures d'enseignement réparties sur les 2 années et regroupées sur une semaine semestrielle de 5 jours en hiver et au printemps. Chaque journée est consacrée à un thème de Néonatalogie. La participation active de chaque étudiant à chaque session d'enseignement est évaluée pour l'ensemble des 2 années d'enseignement.
2. Une épreuve écrite comprenant l'analyse d'un ou plusieurs cas cliniques.
3. Un mémoire concernant un travail clinique ou expérimental original ne dépassant pas 25 pages dactylographiées, avec une présentation orale de 15 minutes suivie de discussion.
4. Une participation à la formation médicale continue en Néonatalogie au cours des 2 années, permettant d'obtenir 100 unités de valeur sur 2 ans (à partir d'une liste de manifestations créditées remise lors de la première semaine d'enseignement).

DELIVRANCE

L'Attestation de Formation Continue en Néonatalogie est délivrée par le responsable interrégional de l'enseignement du DESC de néonatalogie sous l'égide de la Société Française de Néonatalogie.